



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 4 juin 2020  
N°61 / H030

**Commission  
Démographie et Questions Sociales**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2020**

## Sommaire

<b>DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ETUDES, DE L’EVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE .....</b>	<b>3</b>
<b>DSED – DEPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GENERALE DES ETRANGERS EN FRANCE. MINISTERE DE L’INTERIEUR.....</b>	<b>8</b>
<b>INED – INSTITUT NATIONAL D’ETUDES DEMOGRAPHIQUES .....</b>	<b>10</b>
<b>INSEE / UEDS – UNITE DES ETUDES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES .....</b>	<b>14</b>
<b>INSEE / DRCVM – DEPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>17</b>
<b>INSEE / DPCVM – DEPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUETES MENAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>19</b>
<b>INSERM – INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE. COHORTE CONSTANCES .....</b>	<b>21</b>
<b>IRDES (GIP) – GROUPE D’INTERET PUBLIC, INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ECONOMIE DE LA SANTE.....</b>	<b>23</b>
<b>LEDA-LEGOS – LABORATOIRE D’ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTE. UNIVERSITE PARIS DAUPHINE .....</b>	<b>26</b>
<b>MEOS, INJEP – MISSION DES ETUDES, DE L’OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L’EDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L’EDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTERE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE ....</b>	<b>30</b>
<b>OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES .....</b>	<b>34</b>
<b>SDS – SERVICE DE LA DONNEE ET DES ETUDES STATISTIQUES, SOUS-DIRECTION LOGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION. MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....</b>	<b>42</b>

### Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[DQS : commission « Démographie et Questions Sociales »](#)

Le texte des avis de la commission « Démographie et Questions Sociales » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document distinct qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

## **1. Orientations pour 2020**

---

Afin de s’adapter aux évolutions de son environnement la Drees a défini, il y a deux ans, un projet stratégique 2021 qui se structure autour 4 axes :

- *Renforcer la qualité et la couverture de la production statistique* notamment par la mise en place d’une démarche qualité, la standardisation des traitements et la documentation des opérations statistiques.
- *Renforcer l’aide à la décision et à l’accompagnement des politiques* publiques notamment avec des outils de restitution faciles d’accès permettant la lecture des données, la création de cartes, tableaux et graphiques.
- *Asseoir le positionnement de la Drees* comme direction de la donnée dans ses champs d’expertise.
- *Renforcer l’impact des travaux de la Drees dans le débat public* notamment par la mise à disposition systématique en open data des bases statistiques.

Ces orientations sont soutenues en 2020 par des changements d’organisation, l’évolution des systèmes d’information et des infrastructures de calcul et des mesures d’accompagnement qui se matérialisent entre autres par :

- la création au sein de la sous-direction Santé d’un Lab Innovation et évaluation en santé ;
- la transformation progressive du système d’information statistique de la Drees en évoluant vers les logiciels libres « R » et « Python » et vers des architectures « big data » ;
- la création d’un centre de calcul sécurisé en commun avec la Dares ;
- la formation de l’ensemble des statisticiens de la Drees à l’utilisation de ces outils.

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d’enquêtes régulières**

#### **Santé :**

**EHIS 2019** : l’enquête a été collectée en 2019 en France et dans les DROM. Les premières publications sont prévues en 2020. Ces données permettront d’actualiser l’état des lieux sur la santé des Français, en métropole et dans les DROM, les facteurs de risque ou encore la couverture complémentaire.

→ [AG 2. DQS 2.](#)

**Enquête sur la santé des enfants scolarisés en grande section de maternelle** : substitution en 2019-2020 par l’exploitation d’un échantillon de données issues d’ESCULAPE l’outil de dématérialisation des dossiers médicaux scolaires.

**Enquête sur les principaux contrats souscrits auprès des organismes complémentaires en santé** : l'enquête a obtenu le label le 22 janvier 2020 suite à une refonte complète en 2019 pour assurer une meilleure représentativité des contrats. La prochaine vague de l'enquête, terrain 2020 sur données 2019, se déroulera désormais en deux étapes. La première étape, nouvelle, vise à établir une liste de contrats de complémentaires santé, afin d'établir une base de tirage de contrats visant ensuite à recueillir, dans la deuxième étape, les caractéristiques de contrats plus représentatifs du marché qu'auparavant. En effet, jusqu'à présent, seuls les 3 contrats les plus souscrits de chaque type étaient décrits.

### **Social** :

**Enquête Mode de garde** : elle a obtenu l'opportunité le et le label en 2019 ; elle sera collectée au 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Il s'agit de la 4<sup>e</sup> vague de l'enquête, mais son échantillon s'élargit pour permettre d'étudier, pour la première fois, l'accueil des jeunes enfants sur certains champs spécifiques : les enfants handicapés, l'outre-mer, les familles résidant dans les quartiers prioritaires de la ville.

→ [DQS 3](#).

**Enquête sur les assistants familiaux** : elle a obtenu le label en 2019 ; elle sera collectée au 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Cette enquête est inédite.

**Enquêtes Autonomie** : ce dispositif d'enquêtes a obtenu l'opportunité en 2019. Il vise à dresser un panorama complet des conditions de vie des personnes handicapées ou en perte d'autonomie et de leurs aidants en France. Il sera préparé tout au long de l'année, afin de pouvoir réaliser à partir de début 2021 la première des 8 enquêtes du dispositif. Le dispositif inclut en outre de nombreux appariements à des données administratives, dont celles qui seront collectées par la Drees auprès des conseils départementaux sur les prestations qu'ils versent aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

→ [AG 7](#). [DQS 1](#).

**Enquête quadriennale EHPA** : collecte en 2020 de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, relative à la situation fin 2019. Pour la première fois, un pré-remplissage à partir des données administratives est réalisé pour les informations disponibles, afin d'alléger autant que possible la charge de réponse à l'enquête. Symétriquement, un outil est prévu et mis à disposition des répondants pour extraire des réponses à l'enquête certains indicateurs qui leur sont demandés par ailleurs.

→ [DQS 1](#).

**Enquête quadriennale ES-DS** : préparation de la vague 2020 auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale, dont la collecte aura lieu en 2021. Plusieurs évolutions sont prévues afin de mieux répondre aux nombreuses demandes d'information sur les personnes sans-domicile : élargissement du champ à de nouvelles structures, et articulation avec d'autres opérations statistiques sur ces populations (Nuit de la solidarité, etc.)

→ [DQS 5](#). [DQS 6](#).

Les résultats des enquêtes suivantes, nouvelles ou renouvelées les années précédentes feront l'objet de premières publications en 2020 : *enquête ES-protection de l'enfance (2017)*, *enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux BMS (2018)*, *enquête ES-handicap (2018)*.

## 2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Santé

**Projet EDP santé** : Grâce à l'appariement entre les données sociales de l'échantillon démographique permanent (EDP) et celles du système national des données de santé (SNDS) qui sera réalisé en début d'année, la Drees sera en mesure de mener plusieurs études sur les inégalités sociales de santé. Ces études décriront à la fois les différences de prévalence des pathologies, notamment chroniques, mais également les différences de prise en charge. Les premières exploitations de cette nouvelle base porteront sur la prise en charge du diabète, de la BPCO, des accidents vasculaires cérébraux, de certaines maladies neurodégénératives, sur la vaccination contre la grippe des personnes âgées... mais aussi sur l'impact du système de santé sur la redistribution au cours du cycle de vie.

→ AG 2.

**Exploitation des fichiers de collecte bruts de la déclaration sociale nominative (DSN)** pour expertiser les données, alimenter la réflexion autour de l'utilisation de ces données pour alimenter le SI sur les trois versants de la fonction publique et produire des analyses, notamment sur le recours à l'intérim à l'hôpital.

**Expertise et examen de faisabilité du passage du suivi démographique des infirmiers du répertoire ADELI au répertoire partagé des professions de santé (RPPS).**

Création d'une **base dépenses de santé et restes à charge** en ville par grand poste de soins pour l'ensemble des assurés, à partir des données issues du SNDS, du DCIR pour les soins de ville puis enrichissement sur l'hôpital à partir du PMSI. L'élargissement aux soins hospitaliers a débuté en 2019 et se poursuivra en 2020.

**Refonte du modèle INES-OMAR** : débuté T4 2019, se poursuivant en 2020. Cet outil vise à analyser les dépenses de santé de l'assurance maladie obligatoire mais aussi complémentaire par niveau de vie. Pour cette prochaine édition, il mobilisera l'enquête EHIS-2014 apparié au SNDS et l'enquête sur les contrats de complémentaire santé souscrits auprès des organismes complémentaires (enquête OC) 2016 ; ainsi que - pour la première fois - l'enquête SRCV 2017.

### Social

**Projet RI-insertion** : en 2020, la Drees réalisera pour la première fois une opération de remontée de données administratives individuelles des conseils départementaux sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ; ces données seront croisées avec des informations de Pôle emploi et des Caisses de sécurité sociale afin de créer une base qui, elle-même croisée avec le panel ENIACRAMS. Ceci permettra de nouvelles analyses des parcours et de l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires de minima sociaux.

**Panel ÉNÉAS** : ce panel, qui s'appuie notamment sur les données individuelles des conseils départementaux sur les bénéficiaires de l'APA et de l'ASH sera constitué en 2020. Il permettra d'étudier les parcours des seniors en perte d'autonomie ;

**Projet BADIANE** : une première version de cette base, qui vise à rassembler et à mettre dans un format propre à un usage statistique les diverses bases administratives produites par l'État ou ses opérateurs sur les établissements médico-sociaux sera constituée en 2020.

D'autres travaux d'expertise de bases administratives ou statistiques seront lancés dans le domaine de l'hébergement des personnes sans-domicile, entre autres sur les données du SI-SIAO, mais aussi sur d'autres données de la DGCS ou de l'Insee. Ces expertises visent,

à plus long-terme, à permettre un enrichissement des dispositifs d'observation statistique sur cette thématique.

Création d'une **base en panel de données sur les organismes complémentaires** à partir des états comptables, prudentiels et statistiques collectés annuellement par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le projet d'amélioration de **la mesure du non-recours aux prestations sociales**, initié à l'automne 2019, se poursuivra en 2020. Dans le cadre d'un partenariat avec la Cnaf, l'université Paris Est-Créteil (Upec) et l'Insee, il s'agit, à horizon 2021, d'explorer les potentialités de la microsimulation.

→ SP 2.

Les résultats des opérations, nouvelles ou renouvelées les années précédentes feront l'objet de 1ères publications en 2020 : remontées individuelles APA-ASH (2017), EIR 2016 pour sa partie « invalidité », EIC (2017).

### **Comptes**

Les comptes de la santé et de la protection sociales ont été migrés en R fin 2019-début 2020.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Analyse de la **comparabilité des données et indicateurs harmonisés au niveau européen** sur l'institutionnalisation des personnes âgées dépendantes, dans le cadre d'une étude en comparaison internationale sur les formes d'institutionnalisation des personnes âgées. De nouveaux indicateurs pourront être proposés.

→ AG 6.

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**La refonte de l'application de gestion du répertoire Finess** (référentiel des établissements sanitaires et médico-sociaux) qui permet d'enregistrer les établissements dans le répertoire, a été lancée en 2019. Elle aboutira à une version opérationnelle à la toute fin de l'année 2020. Cette nouvelle application intégrera les fonctionnalités du site actuel de diffusion de Finess (nommé Finess Web), qui sera décommissionné à cette occasion.

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

La Drees a lancé en 2019 la **refonte de son site internet**. Ce site indépendant restera néanmoins accessible par le portail du Ministère des Solidarités et de la Santé et conservera un lien étroit avec ce dernier. Il rassemblera sur une même interface les études, les données et des outils de data visualisation. L'objectif est d'améliorer la navigation et la recherche des publications en ligne, l'accès aux données, ainsi que le référencement des travaux menés par la Drees, notamment par le développement d'un moteur de recherche performant. L'ouverture du nouveau site est prévue pour l'été 2020.

→ AG 8.

Pour compléter son offre de ressources numériques, la Drees poursuivra la publication de datavidéos pédagogiques thématiques présentant des données de cadrage et expliquant des concepts et des définitions (3 vidéos minimum).

La Drees a contribué en 2019 à la **création du portail Publisocial** afin de faciliter l'accès des chercheurs aux publications dans des revues académiques du champ social. Le cercle

des partenaires a vocation à s'élargir en 2020. La version internationale du portail Cairn sera alimentée par cinq des articles de la RFAS les plus consultés, traduits en anglais ainsi que par l'ensemble de nos sommaires et résumés depuis 2001.

## **1. Orientations pour 2020**

---

Le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) exploite les sources administratives dont la DGEF est propriétaire : titres de séjour, visas, demandes d'asile et acquisitions de la nationalité française. Ses travaux visent à produire des fichiers statistiques annuels à partir desquels il publie les données annuelles sur les titres de séjour, l'asile, les visas, les retours et les naturalisations, mis en ligne sur les pages DSED du site internet de la DGEF. Ces données sont également transmises à Eurostat en application du règlement 862/2007 couvrant le champ des migrations et de la protection internationale.

Le maintien à un niveau élevé en 2019 de la demande d'asile adressée à la France conduit à maintenir une priorité particulière à la question de la protection internationale tout en préservant les investissements nécessaires sur l'ensemble des thématiques couvertes. Ainsi, en 2020, les évolutions liées à la mise en application de la réforme de l'asile en novembre 2015 et celles induites par la loi de septembre 2018 sur le droit des étrangers continueront être prises en compte par l'appareil statistique de manière prioritaire.

Par ailleurs, un investissement majeur est réalisé par la DGEF pour la rénovation des outils de gestion de la présence étrangère en France, et des systèmes d'informations afférents. Il s'agit du programme d'administration numérique des étrangers en France (ANEF), dont le DSED pilote la partie « Analytics » (analyse des données / rapports de gestion).

Le DSED traite également les résultats des enquêtes statistiques avec une approche spécifique des populations immigrées, ou de la deuxième génération quand cela est possible. Il s'agit notamment de l'enquête Trajectoire et Origines (TeO), du RP, des enquêtes emploi en continu et de l'enquête logement.

Enfin, l'année 2020 verra la réalisation de la seconde vague de l'enquête ELIPA 2 ainsi que la publication d'un ouvrage sur les principaux chiffres de l'immigration.

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

Elipa 2 - V2 : répondant aux avis CNIS EQRT 2 ainsi que SP 2.

L'année 2020 sera largement consacrée à la reconduction de l'enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (Elipa2), pour ce qui est de la seconde vague. Très largement complémentaire de TeO car elle interroge les nouveaux migrants, Elipa constitue la seule source de connaissance des caractéristiques socio-démographiques mais aussi des compétences, de l'intégration sur le marché du travail ou des conditions de logement des personnes récemment arrivées en France.

→ [EQRT 2. SP 2.](#)

La collecte est réalisée en face à face avec des enquêteurs bilingues. Dix langues d'enquêtes sont prévues. Elle se déroulera sur le terrain au second trimestre 2020. La troisième vague est prévue en 2022.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

La rénovation du système de gestion de la présence étrangère en France (Administration Numérique des Etrangers en France -ANEF-) engendre une modification en profondeur des Systèmes d'informations administratives afférents, qui devrait s'étaler jusqu'en 2022 :

- En 2020, l'arrivée à maturité du système d'information sur l'Asile permettra au SSM Immigration / intégration de mettre fin à la dérogation d'Eurostat dont bénéficie la France concernant les données relatives à la demande d'asile. En effet les données actuellement transmises sont extraites du système d'information de l'Ofpra et n'incluent pas les demandes d'asile sous procédure Dublin (personnes dont le traitement de la demande d'asile est du ressort d'un autre pays Européen). Le SI-Asile permettra de livrer des données sur un champ maintenant complet les incluant.
- De même une méthode d'estimation des demandes en instance sera mise en œuvre pour couvrir l'ensemble du champ des demandes d'asile (incluant les « Dublins » et les demandes en instance à la CNDA).
- Par ailleurs, l'introduction d'un nouveau module « Dublin » dans le système d'information devrait permettre de fournir aussi à Eurostat les données demandées sur ce sujet sans avoir recours à une enquête spécifique.
- Enfin, la mise en production, dans l'outil actuel de gestion des étrangers, d'un module permettant l'enregistrement des procédures d'éloignement sera expertisée au regard de la fourniture des statistiques Européennes sur ce sujet. La satisfaction de cette obligation statistique passe actuellement par une enquête en préfecture.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

RAS

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

L'année 2020 sera l'occasion de la sortie d'une nouvelle publication annuelle sur les chiffres de l'immigration reprenant les principaux tableaux élaborés à l'occasion de la rédaction du rapport annuel au parlement, avec la mise à disposition de ces tableaux sur le site Internet du DSED. La conception de ce nouveau produit s'inspirera de près des fiches de la collection « Insee Références ».

De même le DSED participera à la refonte du site internet du Ministère en collaboration étroite avec le SSM-Sécurité Intérieure afin d'avoir une identité statistique propre (SSP) et une plus grande autonomie dans la gestion de notre site.

## 1. Orientations pour 2020

---

Plusieurs orientations se dessinent du côté de l'Ined pour l'année 2020.

- Début 2020, l'Ined prend possession de ses nouveaux locaux sur le Campus Condorcet, qui vont lui permettre de profiter de la proximité d'équipements de qualité (centre de colloques, hôtel à projets, grand équipement documentaire en 2021, etc.) et de nouer progressivement des interactions stimulantes avec les autres équipes de recherche qui vont rejoindre ce campus.
- Fort de son évaluation positive en 2019 par l'HCERES (haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), l'institut engagera en 2020 sa réflexion pour ses futures orientations stratégiques, qui s'articuleront probablement autour des sujets émergents en démographie, des questions liées au RGPD et à la nécessaire ouverture des publications et des données de la recherche publique, du maintien de la qualité statistique et au financement des enquêtes, etc.
- Dans le cadre de ses missions d'appui et d'expertise, l'Ined débute en janvier 2020 une convention d'un an avec l'Insee visant à analyser les données de contact du fichier Fidéli de production (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes), analyse qui sera utile pour les futures enquêtes des deux instituts et du SSP.
- L'Ined créera, comme son conseil scientifique l'y a encouragé, un « datalab » au sein du service des enquêtes et sondages de l'Ined pour mettre en avant et renforcer les activités de mise à disposition des données (données d'enquêtes, données contextuelles, données agrégées).

## 2. Travaux nouveaux et projets en 2020

---

### 2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance**

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 d'enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant (et de son éventuel jumeau). Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : la dernière enquête par téléphone a eu lieu en 2017, à l'âge de 5,5 ans des enfants ; des tests sur les premiers apprentissages scolaires ont également été réalisés au printemps 2016 et 2018 dans les écoles scolarisant un enfant ELFE, en maternelle et en cours préparatoire.

Au premier trimestre 2019, une nouvelle enquête intitulée « Manger, bouger, grandir » a été menée par Internet auprès de l'un des parents au moment où les enfants de la cohorte atteignent 7,5 ans. Elle a porté sur la croissance staturo-pondérale et la fréquence de consommation de différentes catégories d'aliments par les enfants (dont produits Bio, rajout de matières grasses et usage du micro-ondes dans une perspective de santé-environnement) ainsi que sur leurs attitudes vis-à-vis de la nourriture à partir d'items du

*Child Eating Behaviour* Questionnaire (appétit, plaisir, rejet des nouveaux aliments nouveaux, etc.). L'enquête a recueilli également des informations sur l'activité physique des deux parents (type de sports, durée hebdomadaire, pratiquée avec ou sans l'enfant) ainsi que sur les pratiques culturelles et de loisirs du répondant (en collaboration avec le Deps – département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture). Ces dernières ont été recueillies une première fois à l'âge de 2 ans.

L'année 2019 a aussi été consacrée à l'analyse de l'enquête pilote réalisée en 2018 aux 9,5 ans de la cohorte pilote, dans l'optique de préparer l'enquête aux 10 ans des enfants de la cohorte principale qui aura lieu en 2021.

En 2020, une enquête pilote interrogera les enfants par internet. Elle portera sur ses activités physiques et sportives (items du *Physical Activity Questionnaire*) à l'école et sur le temps libre, ses relations avec chacun des membres de sa fratrie (items du *Sibling Qualities Scale*), et ses activités sur écrans et leurs effets (contrôle parental, piratage et harcèlement sur les réseaux sociaux...), en collaboration avec le Ministère de la Culture. De plus, une nouvelle enquête auprès des écoles scolarisant un enfant ELFE se déroulera au printemps 2020. Elle comporte des exercices en mathématiques et en français, des questions sur le bien-être à l'école et un questionnaire à renseigner par l'enseignant, notamment sur les besoins en prise en charge socio-sanitaire. Elle associera les enfants de la cohorte EPIPAGE2 consacrée au suivi des enfants nés grands prématurés.

Ces enquêtes bénéficient d'un financement « Investissements d'avenir - Équipement d'excellence » 2011. Le stockage des données et leur mise à disposition sur une plateforme d'accès satisfait à de strictes garanties d'anonymat des familles.

La partie sciences sociales de cette enquête de cohorte relève de la statistique publique. Elle a obtenu un avis d'opportunité favorable et le label de qualité statistique pour chacune de ses phases.

## **b) Enquête Trajectoires et origines 2 (TeO 2)**

Dix ans après l'enquête TeO menée en 2008-2009, un des enjeux essentiels du projet TeO2 est de renouveler les savoirs et mettre à jour les données sur les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire dans la société française, en conduisant et exploitant une nouvelle enquête de grande ampleur, pour mesurer des évolutions des inégalités dans la société française selon l'origine des individus, en articulation avec la classe sociale, le genre, l'âge, la religion et le quartier. Menée en co-maîtrise d'ouvrage par l'Ined et l'Insee comme TeO, elle reprend des principes similaires pour la base de sondage et le mode d'échantillonnage.

L'enquête TeO 2 est conduite auprès d'un échantillon de 26 000 individus, représentatifs de l'ensemble de la population vivant en France métropolitaine. L'échantillon est conçu pour surreprésenter les populations issues de pays étrangers et des DOM (première et deuxième génération). Cinq groupes distincts au total vont être interrogés : 9 000 immigrés environ (personnes nées étrangères à l'étranger), 9 000 descendants directs d'immigrés environ (personnes nées en France ayant un ou deux parents immigrés), 800 personnes environ nées dans un département d'Outre-mer, 800 personnes environ nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né dans un département d'Outre-mer, et 3 400 personnes environ n'appartenant à aucun des groupes précédents (population majoritaire). Ces cinq sous-échantillons portent tous sur des populations de 18 à 59 ans, ce qui correspond à une élévation de la limite haute de l'âge pour les descendants d'immigrés et de « Domiens » par rapport aux populations échantillonnées en 2008-2009. En outre un sous-échantillon de descendants de Français nés à l'étranger, essentiellement des rapatriés d'Algérie, est enquêté en complément des autres groupes d'intérêt (3 000 individus).

La première vague de l'enquête consacrée aux immigrés s'est déroulée avec succès entre juillet et décembre 2019. La seconde vague consacrée aux descendants d'immigrés aura lieu entre janvier à juillet 2020. Suite à la première vague, l'Ined prendra en charge au premier semestre 2020 l'enquête auprès des immigrés non francophones de la première vague qui n'ont pas pu être enquêtés par l'Insee du fait de la barrière de la langue (l'Ined aura recours pour cela à des enquêteurs-traducteurs en 8 ou 9 langues).

Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du CNIS en novembre 2017 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en novembre 2018.

### **c) Enquête Migrations, Famille et Vieillessement dans les départements d'Outre-mer (MFV2)**

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillessement » (MFV1) réalisée en 2009-2010 a été la première enquête ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les Départements et régions d'Outre-mer (DROM), avec pour objet l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changements dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement des populations.

Mise en œuvre pour la première fois en 2009-2010 puis à Mayotte en 2015-2016, cette enquête est reconduite en 2020-2021, avec pour ambition l'évaluation la plus exhaustive possible des changements intervenus à 10 ans d'intervalle. Cette ré-investigation répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en termes politiques publiques et, enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés.

Elle bénéficie d'une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee comme pour sa première édition et couvrira les quatre DOM historiques : Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Sa collecte démarre en janvier 2020.

Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du CNIS en novembre 2018 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en septembre 2019.

### **d) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli**

En 2020, l'Ined va continuer la préparation de plusieurs enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées dans les années à venir au CNIS pour avis d'opportunité puis au comité du label.

Actuellement, quatre enquêtes en préparation pourraient être dans ce cas :

- l'enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes, pour laquelle un test de protocole et de questionnaire aura lieu au printemps 2020, pour une enquête réelle en 2021-2022 ;
- la nouvelle enquête sur la fécondité dont le protocole et le questionnaire sont en cours d'élaboration, avec le souhait de sur-échantillonner les femmes ayant connu une IVG ;
- la participation française au deuxième round de l'enquête internationale GGS – *Gender and Generation Survey*, pour laquelle une enquête pilote se prépare pour l'automne 2020, ce pour quoi un échantillon tiré dans le fichier Fidéli a été demandé à la division Sondages de l'Insee ;

- la nouvelle édition d'une enquête sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (faisant suite à l'enquête Famille-Employeur de 2004), dont la conception se fait en concertation avec l'équipe du projet GGS car elle porte sur des sujets proches.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

L'Ined poursuit en collaboration avec l'Insee son projet financé par l'Agence nationale de la recherche « *Big statistical data and mobile society* ». Ce projet utilise les données du recensement, de l'EDP++ et des données administratives.

L'Ined a été également sélectionné par l'Agence nationale de la recherche pour son projet « Des big data de santé pour découvrir les traitements occultés de l'infécondité » (StimHo) en collaboration avec l'Inserm - Univ Paris-Sud - UVSQ. Ce projet utilise les données du système national de santé (SNDS) à travers deux sources : l'EGB (Echantillon généraliste des bénéficiaires) et le DCIR (Données individuelles des bénéficiaires).

Par ailleurs, d'autres projets de recherche exploitant les données du SNDS sont en cours d'élaboration ou démarrent (sur la PreP, la transidentité, la contraception par stérilet et implant, les IVG, l'analyse des causes de décès, etc.). Enfin, une réflexion est en cours pour préparer des exploitations de l'EDP-santé, notamment pour étendre et approfondir les analyses de la santé et de la mortalité des immigrés.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Les travaux sur le contenu des données de contact du fichier Fidéli de production débutent en janvier 2020, en lien avec la division Recueil et Traitement de l'Information de la Direction de la Méthodologie et de la Coordination Statistique et Internationale de l'Insee.

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

RAS

## **1. Orientations pour 2020**

---

L'enquête annuelle de recensement (EAR) de 2021 va connaître plusieurs opérations spécifiques dont la préparation aura lieu en 2020.

- La première EAR à Mayotte. La réalisation en 2021 soulève plusieurs défis : former l'équipe Insee et les communes ; accompagner les communes pour cette « première fois » ; adapter le protocole aux caractéristiques de l'habitat ; adapter les contrôles qualité à ce territoire.
- L'éventuelle généralisation du protocole de collecte séquentiel. Le protocole de collecte testé pour les logements individuels consiste à déposer la notice internet avec les paramètres de connexion au site [lerecensementetmoi.fr](http://lerecensementetmoi.fr) dans la boîte aux lettres des personnes et à attendre environ 5 jours qu'ils répondent directement. En l'absence de réponse, le protocole standard reprend alors. Les premiers tests ont montré que ce protocole pourrait se généraliser et permettait d'accroître la réponse par internet et satisfaisait complètement les communes. Un test à grande échelle est organisé en 2020 pour mesurer un éventuel effet de mode dû à ce changement de protocole. Si le test de 2020 est concluant, le protocole sera modifié et il s'agira de préparer la généralisation de ce protocole pour l'EAR 2021.

→ [CNERP 3](#).

- Recensement des habitations mobiles et des sans-abri dans les communes de plus de 10 000 habitants. Ce recensement a lieu une fois tous les 5 ans, les années en 1 et 6. Il s'agit d'une collecte difficile qui requiert des consignes et un accompagnement spécifique des communes. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée sur la coordination avec les « Nuits de la solidarité » organisées dans quelques grandes villes, dont Paris.
- Le recensement des bateliers. Là encore, cette opération est organisée uniquement les années en 1 et 6 et nécessite de mettre en place un dispositif particulier.
- La mise en place de l'expérimentation prévue par la loi Pacte sur le recours à un prestataire externe pour les fonctions d'agent recenseur. La Poste sera candidate. Une convention est à concevoir ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des communes et de bilan.
- La préparation des tests de transfert du champ communautés vers le champ ménages des gendarmeries et résidences Adoma ainsi que le test d'automatisation de l'utilisation du fichier de l'administration pénitentiaire.
- Le recensement de Saint-Pierre et Miquelon, qui présente quelques spécificités.

Parallèlement, la question de l'obsolescence du questionnaire en ligne, de ses limites en termes d'accessibilité et de son inadaptation aux smartphones se pose chaque jour davantage et va devoir conduire à une réflexion approfondie sur la priorisation des développements futurs.

Au niveau européen, les négociations se poursuivront sur le futur règlement ESOP (*European Statistics On Population*) qui imposera de nouvelles transmissions de données aux Etats européens à un rythme annuel à compter de 2025.

→ CNERP 5.

En termes de diffusion des résultats détaillés, les bases de données du RP 2017 seront établies au premier trimestre 2019 pour assurer la diffusion de ces résultats sur insee.fr en juin 2019. Ces données intégreront pour la première fois le changement de questionnaire de 2015. Trois variables seront donc enrichies : le mode de transport (avec la modalité "vélo"), le diplôme et la situation conjugale. De même, elles intégreront le redressement spécifique du sexe à partir du prénom afin d'améliorer le dénombrement des couples de même sexe. Les tables de l'EAR 2019 seront diffusées au milieu de l'année 2020 et seront pour la première fois mises à disposition des chercheurs. Les tables de l'EAR 2020 seront élaborées en fin d'année.

Un document de travail sur la qualité des estimations de population sera publié au premier semestre 2020. Ce document, qui rassemblera de nombreuses contributions (DMTR, Dorre, UEDS, Ined), détaillera les contrôles qui sont réalisés tout au long du processus de production, et présentera des travaux de comparaison entre les données du RP et celles d'autres sources, afin de mettre en avant de potentielles sur-estimations ou sous-estimations de population par le recensement. La publication de ce document de travail devra faire l'objet d'un accompagnement, notamment auprès des Directions régionales de l'Insee.

Du côté des répertoires, le Répertoire Electorale Unique (REU) fera de nouveau face à de nombreux enjeux avec la mise en place des élections municipales. Plusieurs autres enjeux sur ce répertoire auront lieu en 2020.

En premier lieu, un enjeu de sécurisation avec une réflexion et la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité afin d'obtenir une nouvelle homologation de sécurité en 2020.

Ensuite, des travaux d'extension du périmètre du REU auront lieu en 2020 suite à un changement du code électoral ne rendant plus obligatoire les procurations au sein de la même commune. Le REU devra donc intégrer la gestion des procurations dans sa base de données et dans le portail Elire ce qui nécessite de revoir son architecture (pics de charges plus important) et de mettre en place d'ici mi 2021 de nouvelles fonctionnalités qui seront mobilisées lors des élections présidentielles.

Du côté du REU, il y a également un enjeu organisationnel en 2020 afin d'être en capacité d'être réactifs face à des demandes politiques très fortes.

Du côté du RNIPP, le champ sera accru en 2020 avec l'intégration de Wallis et Futuna à la mi année. Dorénavant, tous les enfants nés à Wallis et Futuna comme en Polynésie seront immatriculés dès la naissance. Cela répond au décret de 82 modifié en 2006. Les travaux pour immatriculer à la naissance les personnes de Nouvelle-Calédonie se poursuivront également.

## 2. Travaux nouveaux et projets en 2020

---

### 2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Préparation de l'intégration de Mayotte dans les EAR à compter de 2021 avec un plan de sondage adapté à la spécificité du territoire mais le même questionnaire que dans les autres DOM. Les premières populations légales issues de cette intégration seront celles de 2023 diffusées fin 2025.

Préparation de la collecte sans abris dans les grandes communes en 2021 en réfléchissant à un protocole permettant de tirer bénéfice des nuits de la solidarité notamment à Paris. Préparation également du recensement des bateliers et de St Pierre et Miquelon.

Réflexion sur un changement de formulation des questions de parenté. Par ailleurs, suite aux contestations des familles homoparentales sur le questionnaire papier du recensement ne leur permettant pas d'afficher deux pères ou deux mères, une nouvelle formulation des liens de parenté a été testé fin 2019 auprès de 1 000 ménages ayant répondu à l'enquête de recensement 2019. Les 850 réponses obtenues sont en cours d'analyse. Si le test est concluant, l'intérieur de la feuille de logement pourrait être modifiée en 2021 pour substituer le terme « parent » aux termes « pères » et « mères ».

Par ailleurs, le projet visant à substituer des fichiers issus de Fideli aux fichiers de la TH dans les chaînes du recensement a démarré.

→ CNERP 6.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

L'intégration des PACS dans la chaîne de traitement BRPP et la mise en place du flux avec le Conseil Supérieur du Notariat pour récupérer les informations concernant les PACS conclus auprès des études seront finalisés en 2020. De nouvelles statistiques sur les PACS devraient donc être produites à compter de 2021.

Instruction juridique et technique prévue en 2020 sur les bases de diffusion issue du REU.

→ TERR 1.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Pour la première fois, mise à disposition de l'EAR 2019 en juin 2020 auprès du CASD. Cette mise à disposition sera ensuite annuelle.

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Travaux d'évolutions du REU pour intégrer la gestion des procurations dans le répertoire.

Intégration de Wallis et Futuna dans le RNIPP et travaux préalables à l'immatriculation des Néo-calédoniens dans le RNIPP.

→ TERR 2.

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Géolocalisation des lieux de résidence au recensement y compris en petite commune.

Géolocalisation prévue des lieux de travail issus du recensement afin de mener une étude sur les déplacements domicile travail en prenant en compte les vraies distance parcourues d'un point à l'autre et les modes de transports (étude prévue en janvier 2021).

→ AG 5. TERR 4.

## **1. Orientations pour 2020**

---

Le département prépare activement la modernisation de la collecte des enquêtes ménages et leur passage en multimode. Cette préparation prend la forme d'une simplification et d'une remise à plat de la chaîne de production du dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), préalable à son passage en multimode, et à la définition de nouveaux protocoles de collecte pour deux enquêtes : l'enquête Logement, pour laquelle les travaux méthodologiques entrent en phase de test, et l'enquête Emploi du temps, pour laquelle l'instruction commence. Le département prépare aussi le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) au SSMSI et mène des travaux méthodologiques sur la collecte pour préparer les évolutions du protocole qui devraient être associées à ce transfert.

Parallèlement, les équipes sont engagées dans un effort de rationalisation des processus de production, et dans un effort de simplification des processus de production, afin d'avancer les dates de diffusion et de gagner en maîtrise de ses processus de production.

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

La division Conditions de vie des ménages a commencé l'instruction méthodologique d'une éventuelle prochaine enquête Emploi du temps. Une note de cadrage stratégique définissant les grandes lignes stratégiques du projet est en cours de rédaction et devrait aboutir au T1 2020. Les concepteurs travaillent sur une hypothèse de collecte aux alentours de 2024 ou 2025 mais la reconduction de cette enquête par l'Insee n'a pas été à ce jour arbitrée (elle le sera en mars 2021 dans le cadre de la programmation triennale des enquêtes). Cette réflexion répond à l'avis de moyen terme DQS10 du Cnis. Le mode de collecte envisagé associerait du face à face, qui devrait rester structurant pour cette enquête, et de l'internet pour les carnets (détail des activités d'une journée).

L'étude pour une réalisation d'une enquête Logement avec une collecte multimodale se poursuit et entre dans une phase de test, en liaison avec les équipes en charge des développements des nouveaux outils de collecte des enquêtes ménages. Le dispositif de collecte envisagé est de scinder le questionnaire en trois séquences et de proposer une collecte associant internet et téléphone et face à face sur chacune de ces séquences. Un test internet aura lieu mi 2020, qui devrait apporter des éléments importants sur la qualité de passation du questionnaire sur internet.

La décision d'une programmation de cette enquête à cheval sur les années 2023-2024 sera prise début 2020 en fonction de la maturité du dispositif méthodologique et du plan de financement de l'enquête. Ce projet renvoie à l'avis de moyen terme DQS9.

La refonte du dispositif Statistiques sur les conditions de vie s'est poursuivie en 2019. La première collecte du dispositif refondu se tiendra entre février et avril 2020, et le projet va durer jusqu'en septembre 2021. Les objectifs de cette refonte sont un réalignement du

questionnaire sur le questionnaire européen et une simplification de ce dernier, une remise à plat des traitements statistiques et de la chaîne informatique, qui ont été jugés nécessaires avant une évolution de la collecte en multimode.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

L'année 2020 sera cruciale pour l'application Fideli. Cette application entrée en production début 2019 produira pour la première fois en 2020 des livrables qui serviront en production des utilisateurs cette année-là (pour le tirage des enquêtes ménages et de l'échantillon de l'enquête Emploi notamment).

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

RAS

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Deux panoramas seront réalisés en 2020 : le premier sur le thème « croissance et niveaux de vie », le second sur la pauvreté.

2020 sera aussi l'année de diffusion des résultats détaillés de l'enquête Budget des Familles et de l'enquête Histoire de vie et patrimoine.

## **1. Orientations pour 2020**

---

*Non renseigné*

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

#### ***Enquête de comparaison spatiale des prix en 2021***

Cette enquête vise à comparer le niveau des prix à la consommation sur le territoire français et plus particulièrement entre les Dom d'une part et la France métropolitaine d'autre part. Elle permet également une comparaison des prix entre l'agglomération parisienne et la province, et la Corse et la province. Ces enquêtes sont réalisées tous les 5-6 ans et la précédente édition avait été réalisée en 2015.

Elle s'inscrit dans les avis de moyen terme de la Commission Territoires du Cnis « Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires » et « Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer ». Elle est très fortement attendue par la DGOM, dans le contexte des débats sur la vie chère dans les Dom, et sert également comme élément de calcul des parités de pouvoir d'achat : à ce titre, elle répond indirectement à un règlement européen.

→ [TERR 1. TERR 2.](#)

Cette opération statistique s'effectue en respectant les standards internationaux des parités de pouvoir d'achat et cherche tout à la fois à comparer un panier de produits consommés comparables d'un territoire à l'autre tout en étant représentatif de la consommation de chaque territoire. Pour ce faire, lorsque les produits sont suffisamment identiques et homogènes d'un territoire à l'autre, les relevés de prix effectués pour l'indice des prix à la consommation sont utilisés. Quand ce n'est pas le cas, une enquête spécifique est mise en place.

L'utilisation des données de caisses pour le calcul de l'IPC en France métropolitaine permet d'envisager de produire, sur le champ des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution, des comparaisons de prix plus fines (notamment entre grandes régions), ce qui permet d'inscrire cette opération statistique dans l'avis général du moyen terme du Cnis « Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique ».

→ [AG 4.](#)

L'enquête sera réalisée au printemps 2021.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### ***Utilisation des données de caisses pour l'Indice des prix à la consommation***

A partir du 1er janvier 2020, les données de caisses de la grande distribution sont utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation sur le champ des produits alimentaires industriels et des produits d'entretien et d'hygiène beauté en France métropolitaine. Près de 80 millions de produits seront suivis chaque mois sur ce champ, contre 30 000 environ auparavant au moyen d'une collecte de prix sur le terrain par des enquêteurs de l'Insee. Le recours aux données de caisses a été précédé d'une phase expérimentale longue afin de s'assurer de l'obtention effective et sécurisée des données, de l'architecture informatique nécessaire pour traiter un tel volume de données et de la méthodologie pour exploiter ces données tout en restant à concept de l'IPC constant. En particulier, un double calcul a été réalisé tout au long de l'année 2019 afin de mesurer précisément l'impact du recours aux données de caisses et de s'assurer de la robustesse du processus de production.

→ AG 4.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

RAS

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

RAS

# INSERM – Institut national de la santé et de la recherche médicale.

## Cohorte Constances

---

### 1. Orientations pour 2020

---

Le programme Constances, réalisé en coopération avec la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), consistant en la mise en place et au suivi d'une vaste cohorte, se poursuivra avec des objectifs identiques à ceux définis lors de sa mise en place : apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants personnels, sociaux et environnementaux en matière de santé, permettre le suivi de certains indicateurs de santé publique, et contribuer au développement de la recherche et de la surveillance épidémiologique.

Dans ce cadre, des travaux dans la continuité de ceux déjà entrepris se poursuivront, en prenant avantage du fait que la cohorte est maintenant complètement constituée (215 000 participants en décembre 2019) et que la durée de suivi augmente, permettant à la fois d'accumuler de plus nombreux événements de santé incidents et d'observer des évolutions liées à l'avancée en âge des participants et à des changements dans leur environnement personnel, familial, social, professionnel...

Des travaux sur des thèmes déjà étudiés, comme les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes se poursuivront répondant à des besoins du ministère de la Santé, de l'Inserm et de Santé publique France.

Des orientations nouvelles sont également prévues notamment dans le domaine des effets de l'environnement sur la santé.

### 2. Travaux nouveaux et projets en 2020

---

#### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

RAS

#### **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Dans le cadre de l'orientation de Constances sur le thème Environnement et santé, la collecte et le géocodage de l'historique des adresses résidentielles des participants de la cohorte, qui permet l'appariement individuel des données de santé avec des bases de données environnementales, qui a fait d'un pilote en 2018 devait être mise en œuvre en 2019 ; la complexité de ce chantier eu égard à l'effectif de la cohorte a nécessité des tests et phases pilote qui ont eu lieu en 2019, et ce n'est que courant 2020 que l'ensemble des historiques résidentiels sera recueilli et chaque adresse géocodée. Il sera ainsi possible de

mettre en œuvre des projets qui n'ont jusqu'à présent fait l'objet que d'études transversales préliminaires en relation avec la pollution atmosphérique : risque de cancer, impact sur les performances cognitives.

Plusieurs recueils nouveaux de données d'exposition à des facteurs environnementaux sont actuellement à l'étude et pourront débiter en 2020, si les demandes de financement en cours le permettent. Grâce à la disponibilité des historiques résidentiels géocodés, il sera possible d'apparier ces nouvelles données avec les participants de la cohorte. Outre les données de pollution atmosphérique déjà disponibles, ces recueils nouveaux concernent les pesticides, le bruit, la pollution lumineuse nocturne, la qualité des eaux de baignade et de boisson et le radon.

Un autre chantier concerne les effets des expositions professionnelles sur divers aspects de la santé. Pour cela le codage des historiques professionnels des participants de la cohorte qui a commencé en 2019 sera terminé en 2020 ; il portera sur environ 190 000 calendriers codés en PCS-NAF, soit environ 600 000 épisodes professionnels. Ce codage permettra deux types principaux d'analyse : étude des trajectoires professionnelles au long cours, y compris les périodes d'interruption ; étude des effets d'expositions professionnelles spécifiques sur divers aspects de la santé grâce à l'appariement des histoires professionnelles à des « matrices emplois-expositions » qui fournissent des évaluations d'exposition à des nuisances diverses (chimiques, physiques, biologiques, biomécaniques). Ce domaine d'étude bénéficiera également de la participation de Constances à plusieurs consortiums européens réunissant d'autres cohortes travaillant sur les risques professionnels (consortiums IDEAR, OMEGA-NET, EPHOR et LONGITOOLS).

### **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

RAS

### **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

### **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

RAS

## IRDES (GIP) – Groupe d'intérêt public, Institut de recherche et documentation en économie de la santé

### 1. Orientations pour 2020

---

#### **Enquête santé européenne (EHIS) 2019**

L'enquête *European Health Interview Survey* (EHIS) est régie par le règlement européen n°1338/2018 voté par la Commission européenne le 19 février 2018. C'est une enquête par interview généraliste sur les questions de santé de la population vivant en ménage ordinaire. La troisième édition, en 2019, dénommée pour la France enquête santé européenne, est portée par la Drees. Le Gip-Irdes est en charge de la réalisation du terrain de l'enquête. Pour la France, bien que cela ne soit pas imposé par le règlement européen, l'enquête est élargie aux DROM pour pallier au manque d'information statistique sur la santé de ces populations. L'objectif est d'obtenir au moins 12 000 répondants pour l'enquête en métropole et 2 000 dans chaque DROM pour être en mesure d'établir des statistiques dans chacun de ces départements. Le volet métropole est réalisé par la société Kantar Public choisie sur appel d'offres et le volet DROM par l'Insee. L'enquête santé européenne aborde l'état de santé, les habitudes de vie et les facteurs de risque, l'accès aux soins et le soutien social. Elle recueille également un bloc d'informations sociodémographiques standardisé dans les enquêtes européennes. Pour la France, nous recueillons en plus un module sur la complémentaire santé, les conditions de logement, la littératie en santé. Le volet métropole concerne des individus échantillonnés dans les fichiers de la DGFIP. Il sera administré par téléphone ou à défaut en face à face. Le volet DROM concerne des logements échantillonnés dans les fichiers de la DGFIP (sauf à Mayotte où l'échantillon sera constitué dans la base cartographique) dans lesquels deux personnes seront sélectionnées (une dans les ménages d'une seule personne) pour participer à l'enquête. Il est administré par enquêteur en face-à-face. L'enquête santé européenne sera appariée avec les données du SNDS. Les données géographiques présentes dans les fichiers de la DGFIP permettront un enrichissement a posteriori avec des données de contexte.

L'année 2020 sera consacrée à la mise en forme des données (apurement et calcul des pondérations) qui seront livrées à Eurostat en septembre. Un rapport qualité sera remis à Eurostat en décembre. La publication des premiers résultats est prévue fin 2020.

#### **Enquête Phedre - Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la durée et Reste à charge**

L'enquête Phedre a pour objectif d'évaluer la prestation de compensation du handicap (PCH) en déterminant le nombre de plans de compensation réellement mis en place par les bénéficiaires et estimer le reste à charge pour les bénéficiaires. Cette enquête est une co-maîtrise d'ouvrage Drees - Gip-Irdes, avec un financement de la CNSA. Vingt-cinq MDPH ont été sélectionnées. Un échantillon de 9 000 personnes sera tiré pour réaliser 4 500 entretiens en face-à-face. Elle mobilisera trois sources de données : les informations présentes dans les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), celles issues des conseils départementaux (CD) et auprès des bénéficiaires eux-mêmes.

- Les données de paiement au titre de la PCH ont été récupérées dans les conseils départementaux (extractions des paiements entre 2012 et 2016)

- Les bénéficiaires interrogés en face à face seront questionnés sur :
  - o Les difficultés rencontrées ou non lors de la mise en place du plan
  - o Les raisons de l'abandon (même partiel) de celui-ci
  - o Les informations nécessaires au calcul du reste à charge (prise en charge complémentaire santé, caisse de retraite, anah...)
  - o La situation fonctionnelle, restriction d'activité...
  - o Le recours à l'aide humaine y compris celle qui n'est pas financée au titre de la PCH aide-ménagère, aide à la parentalité
  - o L'organisation de l'aide humaine au quotidien, incluant le sanitaire et paramédical
  - o L'usage de l'ensemble des aides techniques et des aménagements du logement
- Les données MDPH compléteront celles du face à face en fournissant des informations administratives (critère d'éligibilité à la PCH, montants des devis de la PCH, autres accords de la MDPH, financement du fonds de compensation...) sur les bénéficiaires de la PCH.

L'année 2020 sera consacrée à la réalisation du terrain de l'enquête : interrogation des personnes complétée par la récupération de données administratives dans les MDPH.

### ***Enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) 2017***

En 2017, le Gip-Irdes a conduit pour la troisième fois l'enquête sur la Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise.

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017 est une enquête couplée établissements - salariés, coréalisée par la DREES et le Gip-Irdes, sous le pilotage de la DREES. Réalisée après la Généralisation de la complémentaire santé collective prévue par l'article 1 de la Loi de sécurisation de l'emploi, elle comprend trois objectifs :

- Décrire le nouveau paysage de la couverture complémentaire santé collective après la mise en œuvre de la loi de sécurisation de l'emploi ;
- Evaluer les changements que la loi de sécurisation de l'emploi va générer pour les salariés ;
- Pouvoir répondre à des questions de recherche sur la thématique de la complémentaire santé à l'aide d'appariements avec les données de salaires (DADS-Insee) et les données de consommations de soins (SNIIR-AM-CNAM).

L'enquête s'adresse à tous les établissements employeurs de droit privé, y compris ceux des départements d'outre-mer, et à l'ensemble des salariés des établissements employant plus d'une personne, ainsi qu'aux anciens salariés partis depuis moins d'un an.

Le volet établissement permet de recueillir les caractéristiques des couvertures santé offertes par les employeurs aux salariés. Sont ainsi collectés des informations sur les niveaux de garanties, sur les coûts pour le salarié, sur la part prise en charge par l'employeur. L'enquête recueille également des informations sur la prévoyance santé et la couverture du délai de carence de trois jours laissé par l'Assurance maladie. 6 149 établissements ont fourni des réponses exploitables (taux de réponse de 61 %).

Le questionnaire salarié permet de recueillir les caractéristiques socio-économique et d'état de santé des salariés ainsi que des données sur leurs choix par rapport à la complémentaire d'entreprise : dispense d'adhésion, souscriptions d'options ou de sur-complémentaire, couverture avant la généralisation et évolution suite à la généralisation. Parmi les salariés travaillant ou ayant travaillé dans les établissements répondants, 7 600 ont fourni des réponses exploitables (soit un taux de réponse de 52 %) et 1 300 au sein des

établissements non-répondants. Ces derniers ont été mobilisés exclusivement pour le redressement du volet établissement.

L'année 2020 sera consacrée à l'appariement du volet « salariés » de l'enquête avec les données de consommations médicales du SNDS des années 2014 à 2017. Cette opération, qui nécessite une transmission des NIR, a fait l'objet d'un avis positif du comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (Cerees) et a été définitivement validé par la Cnil.

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

*Voir point 1.*

**2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

**2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

**2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

## **1. Orientations pour 2020**

---

SHARE – *Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe* – est une enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, portant sur les personnes de 50 ans et plus, conduite tous les deux ans dans 27 pays Européens.

Depuis son lancement en 2004, 7 vagues d'enquête ont été conduites. La collecte de la 8<sup>ème</sup> vague se termine en mars 2020. La 9<sup>ème</sup> vague se réalisera entre l'automne 2021 et le printemps 2022. Au final, le projet SHARE est supposé compter *a minima* 10 vagues et se prolonger jusqu'en 2024-2025 ; toutefois, un renouvellement de SHARE sous une forme modernisée au-delà de 2024 est actuellement à l'étude.

Depuis 2012, le laboratoire LEDa-LEGOS de l'université Paris-Dauphine accueille une équipe en charge de la production et de la valorisation du volet Français de l'enquête SHARE.

Les apports du projet SHARE s'inscrivent dans différents avis de moyen terme du CNIS.

→ [AG 6](#). [DQS 2](#). [DQS 5](#). [EQRT 3](#). [SP 1](#). [SP 2](#). [SP 3](#).

Les orientations liées à la production et à la valorisation scientifique de l'enquête pour l'année 2020 sont sensiblement identiques à celles des années précédentes, dans la mesure où la vague 9 de l'enquête s'inscrit dans une relative continuité de méthodologie et de gouvernance.

Les enjeux stratégiques majeurs pour l'année 2020 concernent d'une part le développement des travaux scientifiques menés directement par les membres de l'équipe SHARE-France et, d'autre part, le renforcement de la visibilité de SHARE dans le paysage des grandes enquêtes en sciences humaines et en santé, et en tant que source d'informations fondamentale dans l'éclairage de la décision publique au niveau national.

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

La collecte des données de la vague 8, qui a débuté en novembre 2019, se terminera en avril 2020. L'objectif est de collecter des données auprès de 4 000 individus, soit 3 000 depuis l'échantillon longitudinal et 1 000 depuis l'échantillon de rafraichissement. Les tâches associées sont les suivantes : suivi de terrain, tests de validité et conformité des données *in itinere*, et post-traitements.

Concernant la vague 9, les étapes principales sont les suivantes :

- Le développement du questionnaire et l'intégration des innovations méthodologiques débutent dès janvier 2020.
- L'appel d'offre afin de sélectionner le prestataire qui assurera la collecte des données aura lieu à partir du mois d'avril 2020.

- La première phase de test (pré-test) se tiendra en septembre 2020 avec l'objectif de tester le questionnaire ainsi que le logiciel de passation du questionnaire. Pour la France, ce test aura lieu sur une centaine d'individus dans trois départements.
- La répétition générale de la collecte (*field rehearsal*) et le terrain principal de la vague 9 auront lieu respectivement plus tard, au cours des années 2021 et 2022.

Les partenaires et financeurs de l'enquête SHARE pour la vague en France seront vraisemblablement les mêmes que ceux de la 8ème vague, à savoir : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la TGIR PROGEDO, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et le COR (Conseil d'Orientation des Retraites)

Le questionnement mis en œuvre dans la vague 9 de SHARE intègre quatre innovations méthodologiques principales au niveau Européen et un développement spécifique à la France :

- introduction d'un questionnaire en ligne pour les enquêteurs (environ 10 min) comportant 4 modules spécifiques (Informations nominatives, auto-perception des attitudes durant la passation de l'enquête, vision du métier d'enquêteur, perception du déroulement de l'entretien sur les aspects difficiles et/ou spécifiques de l'enquête SHARE) ;
- introduction d'un nouveau module de questions axé sur le sommeil dans l'optique d'obtenir des mesures subjectives permettant d'identifier les types de troubles du sommeil associés à un risque d'altération des fonctions cognitives ;
- refonte du module « Usages informatiques et numériques » ;
- introduction d'un protocole harmonisé d'évaluation cognitive HCAP (*Harmonized Cognitive Assessment Protocol*) dans certains pays, dont la France, afin d'étudier les signes avant-coureurs biomédicaux et socio-économiques du déclin des fonctions cognitives ;
- construction d'un questionnaire complémentaire spécifique pour la France (*drop-off*), comme en vague 8, dont les contours précis restent à définir mais qui s'inscrira dans la thématique de la demande d'assurance en santé, notamment de l'assurance dépendance.

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

RAS

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Les principaux axes de développement de SHARE en 2019 concernent le développement méthodologique continu et l'exploitation scientifique du module « Health Care » d'une part, et la poursuite des travaux de recherche menés par les membres de l'équipe SHARE d'autre part. Par ailleurs, le rapprochement avec les chercheurs qui travaillent sur les données SHARE (au LEDa-Legos et dans la communauté scientifique en général) constitue un axe de développement important dans le positionnement stratégique de l'équipe SHARE-France.

L'axe de travail principal dans le développement du module « Health Care » s'inscrit dans le projet SHARE-COHESION, financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme

H2020 (*grant agreement* n°870628, <https://cordis.europa.eu/project/id/870628>). L'équipe SHARE-France assure la direction du *work-package* n° 4 de ce projet intitulé « SHARE-COHESION » d'une durée totale de 4 ans (1er Octobre 2019 au 30 Septembre 2023), à travers les missions suivantes :

- **Enrichissement / refonte du module « Health Care »**

La tâche principale consiste à revoir progressivement la conception du module, et à tester les nouvelles questions sur l'utilisation des soins de santé. Les modifications et les améliorations par rapport aux vagues précédentes doivent être effectuées en fonction de l'état de l'art et des problématiques actuelles, avec toutefois une contrainte forte de conservation de la comparabilité avec les données recueillies dans les vagues précédentes pour garder la force de l'utilisation « panel ».

Les thématiques faisant l'objet d'enrichissement sont suivantes :

- Soins ambulatoires
- Recours à la prévention
- Renoncement aux soins
- Soins dentaires
- Modes de recours aux généralistes

- **Analyses préliminaires de validité / faisabilité**

Une analyse des données recueillies en termes de recours aux soins feront l'objet d'une analyse croisée avec les données recueillies sur la santé « objective » en lien étroit avec l'équipe du *work package 2* sur la santé physique (pilote par Karen Andersen-Ranberg, Univ. South Denmark). L'objectif est d'évaluer la validité métrologique de ces nouvelles questions, surtout entre pays compte tenu des différences d'organisation des systèmes.

- **Développement et test**

Le nouveau module doit être programmé dans le CAPI et testé en vie réelle.

- **Formation**

Des supports de formation ad hoc devront être développés afin d'intégrer ces nouvelles questions dans les sessions de formation SHARE prévues en amont des 3 phases de terrain : pré-test, field rehearsal et terrain principal.

La poursuite des travaux de recherche par l'équipe SHARE-France comprend les 2 thématiques déjà présentées dans le programme de travail 2019 : le projet « SHARE Migrants » (Florence Jusot, Constance Prieur) et le projet « SHARE *Social inequalities of health insurance* » (Florence Jusot, Adèle Lemoine, Thomas Renaud et Irdes - Denis Raynaud, Aurélie Pierre).

Par ailleurs, un nouveau travail de recherche est lancé autour de la problématique de « l'impact des chocs de santé sur les dynamiques de passage à la retraite et les revenus associés » (Thomas Barnay et Justine Bondoux, UPEC-ERUDITE, en collaboration avec Florence Jusot et Thomas Renaud).

Enfin, le renforcement du lien avec la communauté scientifique utilisatrice de SHARE (au LEDa-Legos ou à l'extérieur) est matérialisé par la volonté d'organiser de nouvelles manifestations scientifiques autour de la recherche sur SHARE et sur l'utilisation pratique des données SHARE : plus de détails en section 2.5.

## 2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

## 2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La volonté de l'équipe SHARE-France est d'adopter une stratégie de diffusion et de communication dynamique, auprès de la communauté scientifique d'utilisateurs SHARE et de maintenir une communication suivie avec les participants panel à l'enquête.

- Une journée SHARE sera organisée, autour de présentations de travaux scientifiques et de conférences thématiques en lien avec l'enquête, sur le modèle de ce qui a été réalisé en Mars 2019.
- Un ou deux séminaires de recherche seront consacrés à la présentation et à la discussion de travaux en cours ou publiés récemment par des chercheurs extérieurs au LEDa-Legos.
- La volonté de l'équipe SHARE-France pour l'année 2020 est également de proposer des contenus pédagogiques pratiques, sous la forme d'ateliers utilisateurs ou de vidéos tutoriels (en partenariat avec la TGIR PROGEDO).

La communication auprès d'un public plus large et la communauté scientifique élargie s'appuiera sur :

- l'enrichissement du site internet dédié SHARE-France (<https://share.dauphine.fr/>);
- la participation à des manifestations généralistes autour des enquêtes longitudinales, notamment via avec les Plateformes Universitaires de Données, dans la lignée ce qui a été initié au cours de l'année 2019.

Enfin, le suivi de la relation avec les participants panel à l'enquête SHARE s'appuiera sur l'envoi d'une brochure de résultats rénovée au cours du premier semestre 2020. Cette brochure s'articule autour des éléments suivants : chiffres clés de l'enquête ; exemples de résultats d'études ; enjeux de SHARE dans la décision publique ; témoignages de personnes impliquées dans SHARE (enquêteur, chercheur, décideur).

**MEOS, INJEP –**  
**Mission des études, de l'observation et des statistiques.**  
**Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.**  
**Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**  
**Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**

---

## **1. Orientations pour 2020**

---

La Mission des enquêtes, données et études statistiques (Medes) de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), service à compétence nationale auprès du directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva), est le service statistique ministériel des ministères en charge de la jeunesse, de la vie associative et des sports. Cette direction, placée sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis mai 2017, sera également rattachée à son secrétariat général à compter de 2021.

Ses travaux s'articulent principalement autour des accueils collectifs de mineurs, du service civique, de la mobilité internationale des jeunes, des pratiques sportives et licenciées, de la vie associative, de l'économie du sport, des métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, ainsi que des diplômes délivrés dans ce champ.

Sur ces thématiques, la Medes continue de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la Medes travaille à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant tableaux en ligne et publication synthétique de type « Chiffres-clés ». Cette diffusion permet de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs, qu'ils soient à la recherche de données détaillées ou synthétisées. Après la diffusion en 2019 de « Chiffres-clés » de la jeunesse et de la vie associative, le SSM publiera début 2020 une première édition sous ce nouveau format des « Chiffres clés du sport ».

En complément de ses travaux de production récurrents, la Medes travaille à la mise en place de plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la Medes, en partenariat avec la Direction des Sports, a réalisé en 2018 une première édition du Baromètre nationale des pratiques sportives destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français et qui sera rééditée en 2020. Elle sera complétée par l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (collecte au premier semestre 2020), réédition de l'enquête de la statistique publique de 2010. L'objectif de cette enquête est de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées.

Par ailleurs, l'Injep et la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), service statistique ministériel du ministère en charge de l'Éducation nationale, publieront en 2020 les premiers résultats tirés de l'enquête réalisée conjointement en 2019 auprès des élèves du panel géré par la Depp. Cette enquête vise à mieux connaître les activités réalisées en dehors du collège par les jeunes, aujourd'hui absentes des systèmes d'observation statistique. En particulier, elle permettra de décrire les pratiques sportives des jeunes, leur participation à la vie citoyenne, mais également de mieux savoir comment est occupé le temps des vacances scolaires. Les premiers résultats de cette enquête sont attendus mi-2020.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la Medes publiera en 2020 les premiers résultats de l'enquête réalisée en 2019 en lien avec l'Agence du service civique (ASC) auprès des

bénéficiaires de ce dispositif. Cette enquête devrait permettre de mieux décrire le profil des volontaires, notamment leurs parcours ainsi que le contenu des missions.

Dans le domaine de la vie associative, la Medes prépare pour 2020 une enquête auprès des ménages sur l'engagement associatif (plus particulièrement sur les dons et le bénévolat). Ce projet nouveau permettra d'éclairer de quelle manière s'articulent les différentes formes d'engagement associatif (dons et bénévolat notamment).

Enfin la Medes mène des travaux pour la diffusion de données territorialisées sur le thème du sport. En particulier, elle publiera des « Fiches régionales du sport ». Elle prépare aussi la mise à disposition de statistiques locales sur le sport via un nouvel outil en ligne (basé sur Géoclip).

## 2. Travaux nouveaux et projets en 2020

---

### 2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### ***Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS)***

Cette enquête a obtenu un avis d'opportunité favorable du Cnis le 28 novembre 2018 et le label d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse délivré par le Comité du label le 20 novembre 2019.

Objectifs. Il s'agit de décrire précisément les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient autonomes ou encadrées, et de faire apparaître, dans la mesure du possible, les pratiques émergentes, mesurer précisément le nombre de licenciés et caractériser le profil socioéconomique des pratiquants et non pratiquants.

Principaux partenaires. Direction des Sports, Insee (pour l'échantillonnage).

Mode de collecte. La collecte de cette enquête sera multimode séquentielle internet puis téléphone.

Période de réalisation. Une enquête pilote s'est déroulée de mi-août à fin septembre 2019. La collecte sera réalisée au premier semestre 2020 (de fin janvier à fin juin).

#### ***Enquête sur l'engagement associatif et les dons***

Projet d'enquête présenté par l'Injep à la commission « démographie et question sociale » de juin 2020 pour l'obtention de l'avis d'opportunité.

Objectifs. Partant du constat de l'absence de données fiables permettant de comprendre l'articulation des différentes formes d'engagement associatif, l'Injep porte dans le cadre de son programme de travail un projet d'enquête sur ce sujet.

Le premier objectif poursuivi est d'appréhender dans quelle mesure l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes, c'est-à-dire si les personnes membres d'association sont aussi celles qui sont bénévoles et qui versent des dons. L'objectif de cette enquête n'est donc pas de mesurer le volume global du bénévolat ou de la participation associative, d'autres enquêtes, dont certaines récentes, ayant traité de ce sujet.

En matière de dons, il n'existe pas de recueil exhaustif. Les sources fiscales se limitent aux dons déclarés et seules quelques grandes associations disposent d'informations sur l'ensemble des dons perçus qu'il s'agisse de biens donnés lors de collectes (banques alimentaires...), d'achats de produits (albums des Restos du cœur, sacs de Handicap

international...) ou de dons monétaires. Le second objectif de l'enquête est donc de disposer d'une mesure des dons selon leur type.

Principaux partenaires. Un comité scientifique réunissant des représentants du monde associatif, des chercheurs experts du secteur associatif ainsi que des représentants de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) sera réuni afin de discuter du protocole d'enquête et d'élaborer un projet de questionnaire.

Mode de collecte. La collecte de cette enquête sera multimode internet et téléphone (dans les DROM).

Période de réalisation. Un test sera réalisé sur un échantillon limité (100 individus) en juin. La collecte devrait avoir lieu à l'automne 2020 (octobre-novembre).

### **Participation à l'enquête « Autonomie » de la Drees**

L'Injep est partenaire de la Drees dans la cadre de la préparation de son enquête « Autonomie ». Il participe notamment à l'élaboration d'un module du questionnaire destiné à mesurer les pratiques physiques et sportives des personnes en situation de handicap.

→ [DQS 1](#).

## **2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Suite à l'avis favorable de la commission « démographie et question sociale » du Cnis du 6 juin 2019, l'Injep débutera en 2020 l'exploitation à des fins statistiques de base de données administrative de la Direction des sports, en particulier la base de données EAPS portant sur les établissements d'activités physiques et sportives (APS) et ainsi que sur les éducateurs sportifs (y compris les éducateurs stagiaires en formation). Cette base est utilisée dans le cadre des opérations de contrôles des établissements et du suivi des cartes professionnelles détenues par les éducateurs sportifs encadrant contre rémunération. Les traitements prévus visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les éducateurs sportifs et les établissements d'APS à partir de l'exploitation directe de la base et éventuellement à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de la base EAPS devra dans un premier être expertisée avant la diffusion de premiers résultats. La base EAPS pourrait être appariée avec les données extraites de la base des diplômés du sport et de l'animation s'agissant des éducateurs sportifs ainsi que la base SIREN s'agissant des établissements d'APS.

L'Injep souhaite également mettre en place la production régulière de données statistiques à partir du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) qui a fait l'objet d'études ponctuelles par le passé.

## **2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

RAS

## **2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

## 2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

### **Production de tableaux de bord /chiffres clés**

L'Injep a réalisé la refonte de ses publications « Chiffres clés » et propose un nouveau mode de diffusion, combinant tableaux en ligne et publication synthétique au moyen d'infographies disponible sous format papier et sur son site internet. Cette diffusion permet de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs, qu'ils soient à la recherche de données détaillées ou d'une vision synthétique.

Après la publication en 2019, des « Chiffres-clés de la jeunesse » dont une actualisation est prévue en 2020 et des « Chiffres-clés de la vie associative » dont l'actualisation est prévue tous les 3 ou 4 ans, l'Injep a démarré en 2019 la réalisation de « Chiffres-clés du sport ». Dans une démarche similaire aux autres productions de cette collection, la Medes, en lien avec la Direction des sports, a expertisé l'ensemble des sources de données existantes sur le sport. L'ensemble des données seront regroupés dans un tableau de bord en ligne tandis que la publication au format « Chiffres-clés » rassemblera de manière illustrée et synthétique, les indicateurs les plus pertinents.

Ces « Chiffres-clés du sport » seront publiés au premier trimestre 2020.

→ AG 8.

### **Fiches régionales du sport**

L'Injep a lancé en 2019 la réalisation de « Fiches régionales du sport » dont la publication devrait intervenir au premier trimestre 2020. Ce nouveau produit de diffusion vise à mettre à disposition des acteurs locaux les données disponibles à l'échelle des régions et dans une moindre mesure des départements. Ces fiches reposent notamment sur l'exploitation des données du « Baromètre national des pratiques sportives » (niveau régional) ainsi que du « Recensement des licences sportives » (Injep - Medes) et du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES – Direction des sports).

→ AG 5. TERR 1.

### **Outil d'observation territorial du sport**

L'Injep travaille également, en lien avec la Direction des Sports, préparent la mise en ligne d'un outil d'observation territorial du sport (carto.sports basé sur l'outil Géoclip) permettant la diffusion d'indicateurs territorialisés sur le sport. La plateforme actuellement en phase de finalisation est accessible dans une version de développement à l'adresse suivante : [https://www.emc3dev.com/sports\\_h5/](https://www.emc3dev.com/sports_h5/)

La mise en ligne effective devrait avoir lieu au premier semestre 2020.

→ AG 5. TERR 1.

## 1. Orientations pour 2020

---

Le pôle Enquête et Analyses Statistiques de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies va mener en 2020 différents travaux permettant de renforcer les connaissances en matière de consommation de produits psychoactifs à l'adolescence.

Deux projets seront ainsi menés. Le premier concerne l'enquête ESCAPAD, pour laquelle l'avis d'opportunité du CNIS a été obtenu en novembre 2019. En vue de l'enquête nationale 2021, l'enquête sera présentée au comité du Label en 2020.

Le deuxième projet porte sur l'enquête EnCLASS. Dans l'optique de l'enquête nationale de 2022, le dispositif sera présenté au CNIS en fin d'année 2020, dans le but d'obtenir l'avis d'opportunité.

### 1. **Projet ESCAPAD Flash Alcool 2020**

L'« Enquête sur la santé et les comportements au cours de l'appel de préparation à la défense » (ESCAPAD) est une enquête transversale d'une périodicité de 4 ans, représentative de l'ensemble des jeunes français de 17 ans résidant en France, réalisée en étroite collaboration avec la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) lors de la journée défense et citoyenneté (JDC). Elle permet le suivi du bien-être et des comportements de santé des adolescents, dont les consommations de substances psychoactives.

Depuis 2016, le partenariat avec la DSNJ permet la mise en œuvre d'un second dispositif, dit « ESCAPAD Flash », complémentaire de l'enquête nationale : seuls quelques centres JDC sont enquêtés, sur des sujets plus précis. Ces enquêtes n'ont pas pour vocation de produire des prévalences, mais peuvent être utilisées pour expérimenter de nouvelles approches des usages.

Les deux premières enquêtes Flash, menées en décembre 2016 – janvier 2017 et en mars 2019, ont porté sur le tabagisme et les paquets de cigarettes. La prochaine édition portera sur l'alcool.

Alors que, depuis le début des années 2000, les fréquences moyennes d'usage d'alcool des jeunes de 17 ans ont eu tendance à légèrement diminuer, les alcoolisations ponctuelles importantes (API, fait d'avoir bu au moins 5 doses d'alcool en une occasion) s'est maintenu. Cet indicateur se veut une approximation du phénomène du « *binge-drinking* », mais il ne prend pas en compte la notion d'alcoolisation très rapide et peut éclipser des niveaux d'alcoolisation encore plus importants, générateurs de risques immédiats pour la santé des jeunes.

De plus, les enquêtes ESCAPAD ont toujours eu lieu au mois de mars. Dès lors, les indicateurs d'usage dans le mois précédant l'enquête sont représentatifs de consommations en hiver, mais celles-ci sont susceptibles de varier au cours de l'année : saisons chaudes, vacances scolaires et fêtes traditionnelles peuvent occasionner davantage de consommations d'alcool, tant en termes de fréquence que d'intensité.

## Objectifs.

Le projet vise à tester l'existence d'éventuels effets de saisonnalité affectant la fréquence et l'intensité des consommations d'alcool des jeunes de 17 ans. Pour cela, 3 vagues d'enquête sont prévues (l'enquête nationale 2021 pourra constituer une 4e vague d'enquête sur les questions communes) à différents moments de l'année 2020. En interrogeant 3 centres très distants les uns des autres, l'enquête peut en outre permettre de discerner d'éventuelles disparités géographiques, qu'il conviendra alors de confirmer par l'enquête nationale de 2021.

Elle visera dans la mesure du possible et en fonction du temps disponible, à décrire les consommations d'alcool des jeunes de 17 ans, notamment en termes de types d'alcools consommés, d'usages problématiques et d'alcoolisations importantes. Il s'agira de typer les consommations plus finement que dans les enquêtes nationales et de chercher d'autres dimensions des usages. L'enquête pourra s'intéresser par ailleurs aux perceptions qu'ils ont de l'alcool et de ses usages à l'exemple de ce qui a été fait pour le tabac et la e-cigarette.

## Organisation

Coordination scientifique et maîtrise d'œuvre. L'enquête sera réalisée par le pôle enquêtes et analyses statistiques et coordonnée par Antoine Philippon sous la responsabilité scientifique de Stanislas Spilka.

Comitologie. Dans le cadre de la préparation du projet ESCAPAD Flash Alcool, un comité de pilotage scientifique sera mis en place comprenant les membres du pôle EAS, des membres d'autres pôles de l'OFDT ainsi que des personnes qualifiées.

Le comité de pilotage sera essentiellement chargé de la validation du questionnaire, le protocole reposant sur celui défini au sein du dispositif ESCAPAD national.

Partenaires. Experts du champ, personnel civil et militaire de la DSNJ en charge des passations.

Echantillon. L'objectif est d'interroger 6000 jeunes de 17 ans répartis sur 3 centres JDC et 3 vagues d'enquête (soit 666 individus par vague et par centre JDC).

Les 3 vagues de l'enquête se dérouleront respectivement en mai, septembre et décembre 2020, sur une durée de deux semaines chacune (périodes définies en accord avec la DSNJ).

L'enquête se déroulera lors de la journée défense citoyenneté dans trois centres situés respectivement à Nantes, Lille et Marseille. Il s'agit d'un échantillonnage raisonné des centres choisis pour leur grande taille et leur situation géographique. Le principe d'exhaustivité s'appliquera : le questionnaire sera présenté à l'ensemble des appelés reçus dans les centres sélectionnés durant les périodes fixées.

## Questionnaire

Vidéo de présentation. La vidéo projetée lors de l'enquête nationale sera reprise en l'adaptant au sujet.

Mode de collecte. Le questionnaire sera auto-administré : les appelés recevront un questionnaire anonyme qu'ils devront remplir personnellement. L'enquête n'a pas de caractère obligatoire.

Contenu. Le questionnaire devra réitérer les éléments de cadrage socio-démographique permettant d'éventuels appariements avec les bases ESCAPAD nationales. Il en reprendra également les questions les plus usuelles concernant les consommations d'alcool, qu'il complètera de questions à vocation plus expérimentale.

Analyses et résultats. Les analyses seront principalement descriptives et comparatives : elles porteront principalement sur les éléments descriptifs des usages d'alcool des adolescents de 17 ans en 2020 selon le sexe et la situation scolaire. L'effet d'une éventuelle saisonnalité reposera en grande partie sur le calcul d'une alcoolémie moyenne. Une approche territorialisée sera menée puis dans une perspective de saisonnalité (comparaison des 3 vagues d'enquête) et dans une perspective géographique (comparaison des 3 centres). Les opinions et représentations liées à la consommation d'alcool pourront être décrites suivant les mêmes critères ainsi que par niveau de consommation d'alcool.

### Calendrier prévisionnel.

La mise en œuvre de l'enquête ESCAPAD Flash Alcool 2020 aura lieu selon le calendrier suivant :

- Novembre 2019 : réunion de lancement à Orléans avec la DSNJ
- Janvier 2020 : validation avec la DSNJ des 3 centres concernés et des dates des 3 vagues d'enquête
- fin Février 2020 (au plus tard) : réunion du comité de pilotage
- Début Mars : validation définitive du questionnaire, début de phase de maquettage
- 1er avril : Envoi du questionnaire maqueté à l'imprimeur
- 15 avril : envoi des questionnaires imprimés aux trois CSN
- Mai 2020 : 1<sup>e</sup> vague d'enquête
- Septembre 2020 : 2<sup>e</sup> vague d'enquête
- Décembre 2020 : 3<sup>e</sup> vague d'enquête
- Février 2021 : saisie des questionnaires

## **2. *Projet EnCLASS DOM 2020***

L'« Enquête nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances » (EnCLASS) est une enquête biennale qui se déroule en France en milieu scolaire. Cette enquête est le fruit d'une collaboration des équipes de recherche des enquêtes *Health behaviour in School-aged children* (HBSC) et *European School Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD) qui, depuis 10 ans, travaillent ensemble à l'amélioration du dispositif d'observation de la santé et comportements des adolescents.

La mise en place de cette enquête constitue un dispositif innovant et unique en Europe, qui permet le suivi du bien-être et des comportements de santé des adolescents, dont les consommations de substances psychoactives, tout au long de l'enseignement secondaire.

Pour la première fois en 2018 en France métropolitaine, cette enquête s'est déroulée de manière simultanée au collège et au lycée avec le soutien de la DGESCO, la DEPP, Santé publique France, les unités INSERM U1178 et U1027, la direction générale de l'enseignement et la recherche du ministère de l'Agriculture et l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) :

- 561 établissements publics et privés du secondaire ont participé ;
- 12 973 collégiens, 7 155 lycéens ont répondu en ligne à un questionnaire anonyme et confidentiel et sont inclus dans l'échantillon final, scolarisés dans 368 collèges et 206 lycées public et privés.

L'enquête EnCLASS 2018 a bénéficié d'un avis d'opportunité du Conseil national de l'information statistique (Cnis, n°142 / H030) et a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (2155714 v 0).

En 2020, l'enquête EnCLASS se déroulera dans les départements d'outre-mer que sont la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion (une expérimentation sur Mayotte est envisagée). Ce décalage de calendrier a été décidé pour des raisons d'organisation. En

effet, suite à l'expérience positive menée dans les DOM dans le cadre de l'enquête ESPAD en 2015, il est apparu primordial d'inclure les partenaires locaux (rectorats et/ou DSDEN, ORS et ARS) en amont de la phase de réalisation. L'objectif de cette déclinaison de l'enquête dans les DOM est d'assurer la meilleure comparabilité possible avec les données de France métropolitaine, tout en permettant la prise en compte de spécificités et réalités locales au travers de modules de questions « sur mesure ». Cette préoccupation est pleinement inscrite dans les recommandations du Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022

## **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

*Voir point 1.*

**2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

**2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

**2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

## **SDES – Service de la donnée et des études statistiques, Sous-direction logement et de la construction. Ministère de la Transition écologique et solidaire**

---

### **1. Orientations pour 2020**

---

Pour la sous-direction en charge des statistiques sur le logement et la construction au SDES, l'année 2020 est marquée le lancement de « Démat.ADS », nom donné par la DHUP au projet sur la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et de leur instruction. À partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. Le projet « Démat.ADS » prévoit la mise en place d'une plateforme numérique d'échange pour répondre aux besoins de l'instruction (échange des pièces constitutives des dossiers, des données structurées). Dans ce cadre, Sit@del ne s'alimentera plus directement auprès des centres instructeurs, mais récupérera les données disponibles sur la plateforme d'échange. Il s'ensuit la nécessité de prévoir non seulement une évolution du dispositif Sit@del mais aussi très probablement une adaptation très structurante du poste de travail des 45 agents des 3 pôles inter-régionaux des statistiques du logement et de la construction.

En 2019, le SDES a signé avec l'Union européenne une convention de subventionnement (grant) afin de développer la production périodique d'estimations en date réelle des autorisations et mises en chantier des locaux non résidentiels (méthodologie déjà mise en œuvre depuis 2015 sur le résidentiel). La subvention demandée, d'un montant de près de 180 000 euros, couvrira en particulier le coût de sous-traitance d'une enquête sur les « vieux » permis de construire (ni commencés, ni abandonnés). Les premières productions régulières d'indicateurs sont attendues au mieux pour la mi-2021. Cette évolution permettra en particulier l'amélioration de la connaissance sur l'« immobilier commercial » recommandée par Eurostat, toutefois sans pleinement satisfaire la totalité des attendus.

Le CGDD s'est vu confier une nouvelle mission de pilotage (et de facto de secrétariat) de l'observatoire national de la rénovation énergétique. Par ses activités, cet observatoire concernera au moins 2 sous-directions statistiques : énergie et logement-construction.

L'Insee et le SDES envisagent, en partenariat avec la DHUP, la DGFIP et la DINSIC, d'engager à terme un projet de répertoire d'identifiants uniques des logements (locaux) et des bâtiments, pérennes dans le temps, utilisables pour repérer ces objets sur le terrain, et publiquement partagés. Cible : dépôt d'une demande de financement PIA à l'été 2020.

### **2. Travaux nouveaux et projets en 2020**

---

#### **2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

L'enquête sur les déchets et déblais produits par le secteur de la construction (EDD) a obtenu un avis d'opportunité au Cnis n°184/H030 le 18 décembre 2019.

## 2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Fin 2019 et début 2020, le SDES a sollicité l'avis du CNIS en vue d'accéder, dans le cadre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951, aux données individuelles issues des fichiers relatifs :

- à la demande de logement social (fichier SNE) ;
- à l'impôt sur le revenu (fichier POTE) et ses annexes ;
- à la taxe d'habitation (fichier PLFC) ;
- au foncier standard (fichiers propriétés bâties, propriétés non bâties, propriétaires, PDL-LOTS et LOT-LOCAL) ;
- aux demandes de valeurs foncières (fichier DVF) ;
- aux éléments d'imposition des collectivités locales (fichier REI) ;
- aux déclarations des investissements Outre-mer (fichier 2083-SD) ;
- à la cotisation foncière des entreprises (fichier CFES, CFEL et LOCAUX\_HORS\_CFE).

Compte tenu de l'émergence, accélérée en 2019, de la thématique de la rénovation (notamment énergétique), le SDES devrait formuler dans le courant de l'année 2020 de nouvelles demandes d'accès aux sources suivantes : éco-prêts (Caisse des dépôts) ; certificats d'économie d'énergie (DGEC) ; « Habiter mieux sérénité » (ANAH) ; etc.

→ AG 7.

L'ensemble de ces données individuelles seront exploitées pour la première fois par le Sdes (en procédant parfois à des jointures).

## 2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2019, le SDES a répondu à un appel à projet (« grant call ») Eurostat pour développer des indicateurs « d'immobilier commercial ».

« L'immobilier commercial » est un domaine où les autorités macroprudentielles (BCE, FMI, G20) veulent disposer de données nouvelles (prix de vente, loyers, retours sur investissement, taux de vacance, mises en chantier) afin de prévenir une future crise du système financier. En complément des demandes formulées auprès des autorités prudentielles nationales, ces organismes ont jugé nécessaire de solliciter Eurostat et le SSE en la matière, et souhaitent des ajouts aux règlements statistiques européens.

Cet appel à projet présentait une opportunité pour déployer une enquête de type « enquête sur les non répondants » avec une grande profondeur temporelle (de l'ordre de 15 ans) pour savoir si des permis de construire de locaux non résidentiels (commerce, bureaux, locaux industriels) ont in fine abouti réellement à une construction ou ont été abandonnés.

Cette enquête est un maillon essentiel des estimations de construction neuve de logements à partir de la base de données Sit@del. L'idée est de produire le même type d'estimation pour les locaux non résidentiels, ce qui fait partie des indicateurs demandés en matière « d'immobilier commercial », sans sollicitation supplémentaire pour les pôles de collecte en DREAL, d'où l'idée de faire réaliser l'enquête par un prestataire et de la faire financer par Eurostat.

Principaux jalons de calendrier :

- second semestre 2020 : lancement de l'enquête de « rattrapage » des permis ni annulés, ni commencés ;
- fin 2021 : disponibilité d'estimation des autorisations en date réelle et de mises en chantier pour les permis autorisés antérieurement à 2017 ;

- fin 2022 : disponibilité d'estimation des mises en chantier pour les permis autorisés sur la totalité de la période sous revue.

## 2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Un répertoire d'identification des locaux et des bâtiments vise, par le seul partage d'un identifiant commun, à :

- développer les rapprochements entre ces sources aujourd'hui disjointes en ménageant leur autonomie,
- à simplifier les démarches à la fois pour les opérateurs publics et privés,
- à améliorer le suivi et la mise en place de politiques locales ou nationales relatives aux logements,
- à favoriser le développement de nouveaux traitements utiles à tous.

Ce répertoire aurait ainsi vocation à compléter et à s'articuler avec les différents référentiels existants, tels que la base adresse nationale (BAN), le référentiel à grande échelle (RGE), le référentiel des locaux (R-Loc) pour n'en mentionner que quelques-uns au sein de la sphère publique.

Les enjeux de l'existence d'un identifiant de locaux et de bâtiments univoque, pérenne et repérable sur le terrain sont multiples ; ils vont du suivi de la mise en œuvre de politiques publiques à la connaissance de la population et de la production de statistiques localisées.

Un numéro de local unique constitue une clé d'identification fondamentale dans différents processus administratifs, contractuels et statistiques. Il convient que cet identifiant soit partagé et dans la mesure du possible, repérable sur le terrain, venant ainsi compléter les adresses. La généralisation de son usage en décuplerait la valeur et autoriserait des applications nouvelles. Dans le cas de la présence de cette information sur le terrain, un courrier pourrait ainsi, par exemple, être adressé à un local sans besoin de connaître a priori les occupants. Ce numéro, lié à la propriété foncière, aura vocation à être utilisé dans les actes notariés en correspondance des lots d'habitation et dans les bases foncières pour la fiscalité, tandis qu'il pourra apparaître sur la déclaration de revenus si la DGFIP le juge opportun. Les acteurs privés pourraient également être intéressés par un meilleur repérage des locaux :

- fournisseurs d'électricité, de téléphonie fixe, de gaz, d'eau ... avant installation des raccordements ;
- syndics, agents immobiliers ou gestionnaires de biens.

Le local est aussi un objet d'intérêt pour les politiques publiques de développement durable, de même que le bâtiment. Le croisement des différentes données, publiques et privées, pourra être particulièrement utile à ce niveau. Par exemple, le suivi de la consommation énergétique au bâtiment a été instauré par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (mise en place du carnet numérique du bâtiment, etc.) et il est vraisemblable que la mise en œuvre de ces politiques nécessite le suivi des conditions de construction, d'aménagement, d'entretien du logement et du bâtiment, ainsi que le recueil des diagnostics.

L'identifiant de local aura ainsi avantage à être relié de manière cohérente à un identifiant de bâtiment, lequel fait sens par rapport à une géolocalisation et en tant que regroupement de locaux. Sur le cycle de vie du local, le bâtiment est certainement l'entité associée dont l'existence précède celle du local. Par conséquent, identifiant local et bâtiment seront a priori conçus ensemble.

Actuellement, la construction du lien entre le logement et ses occupants est assuré par la DGFIP pour l'établissement de la taxe d'habitation. Ceci permet à l'Insee de reconstituer des ménages, ceux-ci correspondant au regroupement de foyers fiscaux (i.e. de déclarations) au sein d'un même logement et de produire des statistiques les concernant à des niveaux

géographiques fins. Une telle information est cruciale pour les acteurs de politiques sociales ou de la politique du logement qui ont besoin de statistiques localisées. Ce lien permet par ailleurs de réaliser les enquêtes en face-à-face, l'information sur les occupants permettant aux enquêteurs d'identifier plus facilement les logements échantillonnés.

Là encore, le partage d'un identifiant unique des locaux entre le service statistique public (INSEE, Sdes) et l'administration fiscale facilite la consolidation d'informations, notamment relatives aux occupants des logements et partant, permet de limiter les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur la production de statistiques publiques relatives aux ménages. L'observation des mobilités résidentielles entre résidences principales est aussi rendue plus aisée.

Plusieurs pays européens ont développé des systèmes d'information publics sur les logements et les bâtiments afin de faciliter le suivi des politiques publiques de logement et les relations entre le public et l'administration : Autriche, Suisse, Royaume-Uni.

La DHUP a organisé plusieurs réunions entre services concernés, au premier semestre 2018, qui ont généré des échanges utiles entre techniciens. Prenant acte d'un affaiblissement du niveau de priorité de ce projet, le SDES et l'Insee ont relancé ensemble fin 2019 la réflexion initiée en 2018. A ce stade, il est encore trop tôt pour décider de lancer le développement d'un système d'informations sur les locaux et les bâtiments : beaucoup de questions restent en effet à instruire pour se déterminer sur l'opportunité, la faisabilité et les contours d'un tel système. Un plan d'action 2020, fondé sur des études et expérimentations, a été conçu pour éclairer ces trois dimensions.

L'objectif est d'achever ces travaux pour l'été 2020, sous le pilotage des directeurs généraux des acteurs membres du partenariat.

## **2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Le SDES et la division Logement de l'Insee sont co-auteurs d'un article de présentation générale du système d'information sur le logement du SSP à paraître en principe dans le numéro 4 du Courrier des statistiques (sortie prévue au printemps 2020).

## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Commission Démographie et questions sociales

---

### Observation de populations spécifiques

#### DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

#### DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

#### DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

#### DQS 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

### Précarités et inégalités sociales

#### DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

#### DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

#### DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

#### DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

### Développement du système d'information

#### DQS 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses

territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

#### **DQS 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps**

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

### **Commission Emploi, qualification et revenus du travail**

---

#### **EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées**

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

#### **EQRT 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé**

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

### **Commission Services publics et services aux publics**

---

#### **SP 1. Observer les parcours des personnes âgées**

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

#### **SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux**

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

#### **SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites**

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

### **Commission Territoires**

---

#### **TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations

permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

#### **TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

#### **TERR 4. Améliorer le géocodage**

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

## **Commission Évaluation du recensement de la population**

---

#### **CNERP 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee**

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

#### **CNERP 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes**

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

#### **CNERP 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation**

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.